

**Une « consommation durable » pour en finir
avec le problème des déchets ménagers ?
Options institutionnelles, hypocrisies collectives
et alternatives sociétales**

Yannick RUMPALA

Maître de conférences en science politique

Université de Nice / Faculté de droit
Equipe de Recherche sur les Mutations de l'Europe et de ses Sociétés (ERMES)
Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 01

rumpala@unice.fr

Contribution parue dans
Les effets du développement durable,
sous la direction de Patrick MATAGNE, Paris, L'Harmattan, 2006.

Résumé :

Face aux flux de déchets, à leurs conséquences, se pose de plus en plus une question de choix collectif, non seulement à leur égard mais aussi à l'égard du système qui les produit. Devant ce type de question, les arguments mis en forme autour du thème de la « consommation durable » ne font en fait souvent que recycler eux-mêmes des idées qui avaient déjà connu des développements plus ou moins importants depuis quelques décennies. Ces idées peuvent être regroupées notamment autour de deux stratégies, correspondant à deux manières de voir le problème et de s'y attaquer. La première, l'éco-efficacité, vise à augmenter la productivité des ressources utilisées. La seconde, l'éco-suffisance, tend à détacher le bien-être de l'accumulation des marchandises. La première voie paraît la moins dérangeante car, malgré l'importance des adaptations requises, elle peut trouver des points d'insertion dans les logiques de fonctionnement du système économique. C'est cette voie qui a été implicitement privilégiée et qui suscite les principaux investissements. Mais ses résultats sont loin d'avoir atteint le niveau des espoirs qu'elle avait pu éveiller. La seconde paraît difficile à mettre en œuvre, tant elle va à l'encontre de principes qui sont devenus des forces motrices du système économique. Ce sont les développements différenciés, les ressorts et les implications de ces orientations que cette contribution propose d'examiner et de comprendre.

Prologue : Une masse proliférante qui fait retour

S'en débarrasser facilement et ne plus s'en soucier, voilà bien une pratique qui n'est plus possible avec les déchets ménagers. Ceux-ci sont devenus un problème public. Ils reviennent et s'imposent dans le collectif, pour parler comme Bruno Latour et redonner comme lui une place aux objets et à tout ce qui est non-humain¹. La présence de ces déchets devient tellement massive qu'il apparaît de moins en moins concevable de faire comme s'ils pouvaient être oubliés. En France, les données disponibles sur la quantité collectée de « déchets ménagers et assimilés » signalent une augmentation de 1,85 % par an sur la période 1993-2000². Reprenant les travaux de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), la Stratégie nationale de développement durable proposée en juin 2003 rappelle quelques chiffres et fait un constat synthétique en forme d'hypothèse : « La production de déchets s'accroît 2 fois plus vite que le revenu disponible brut des ménages, ce qui pourrait être lié soit à une consommation de biens matériels de plus en plus importante dans le revenu global des ménages, soit au changement de la nature des produits consommés, comportant de plus en plus d'emballages. Ainsi, en moyenne chaque Français génère 360 kg/an de déchets ménagers. Les emballages (bouteilles, cartons, boîtes de conserve...) représentent environ 40% du poids total »³.

Le problème des déchets ménagers n'est pas nouveau et des efforts engageant de manière plus ou moins volontaire autorités publiques et acteurs privés se sont ajoutés, notamment depuis trois décennies, pour tenter de le prendre en charge. Au-delà des progrès du point de vue de la collecte, les résultats se sont pourtant avérés insuffisants face à une production qui a continué à augmenter. De quoi nous parle-t-on maintenant pour tenter de juguler le flux d'ordures ? De « consommation durable ». Autrement dit, il faudrait changer la manière de prendre le problème et lui appliquer les principes du « développement durable ».

De fait, de sérieuses difficultés continuent à se poser dans les étapes qui sont censées assurer la terminaison des circuits de consommation. Du côté des capacités de traitement, c'est une situation de saturation qui est le plus souvent décrite en France. Le Commissariat Général du Plan a rendu fin 2003 un rapport qui craint que les trois quarts des départements français ne soient confrontés à une

¹ Cf. *Politiques de la nature*, Paris, La Découverte, 1999.

² Commissariat Général du Plan, *Rapport de l'instance d'évaluation de la politique du service public des déchets ménagers et assimilés*, décembre 2003.

³ « Documents annexes », in Comité interministériel pour le développement durable, *Stratégie Nationale de Développement Durable*, 3 juin 2003, p. 10. Source : ADEME (chiffres 1998).

pénurie de ces capacités aux environs de 2010 et, s'il n'y a pas de « réactions rapides et énergiques des pouvoirs publics », ne doivent chercher des solutions de plus en plus éloignées pour pouvoir traiter leurs déchets⁴. La situation est d'autant plus compliquée que, sur le terrain, tout projet pour une installation de traitement ou d'élimination (usine d'incinération ou décharge) rencontre presque systématiquement une opposition d'une part plus ou moins importante de la population locale. Bref, malgré le dispositif législatif et réglementaire installé en 1992, le nouveau millénaire s'est ouvert avec une situation similaire à celle qui avait conduit à ce corps de mesures, pourtant présentées à l'époque comme très ambitieuses et salvatrices⁵.

Cette situation peut toutefois sembler paradoxale. Au-delà des milieux restreints amenés à travailler sur le sujet, la conscience du problème peut en fait paraître relativement limitée. Les déchets ne sont guère visibles par le grand public. Les poubelles sorties sur le trottoir sont ramassées tôt le matin ou tard le soir : pleines, elles se retrouvent vides généralement sans que l'opération intermédiaire d'enlèvement ait été entrevue. Les rues sont nettoyées de leurs détritiques avant que les gens sortent vaquer à leurs activités. Souvent, les déchets ne deviennent visibles aux populations que sous la forme de la contribution réclamée par le biais de la fiscalité locale. Mais c'est alors fréquemment l'incompréhension, notamment devant les augmentations enregistrées récemment. Ces augmentations sont pourtant des conséquences logiques du gonflement des coûts supportés par les collectivités. L'élimination des déchets absorbe une part croissante de leurs budgets, du fait des infrastructures à financer et des services collectifs à prévoir corrélativement. Mais tout cela n'est pas forcément évident pour le contribuable, qui n'a que peu d'éléments pour percevoir que cette inflation des coûts est liée à l'accroissement des quantités à traiter et au renforcement d'exigences environnementales dont il est aussi souvent le porteur.

C'est plutôt du côté des élus que certaines inquiétudes se sont à nouveau renforcées et que des signaux d'alarme ont été activés. « Déchets : état d'urgence » : tel était par exemple le titre d'un rapport d'information présenté en novembre 2003 par la Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire de l'Assemblée nationale. Sous ce titre alarmiste, le rapport reprenait en fait des éléments de diagnostic de plus en plus souvent partagés et il devait servir de base de réflexion à un projet de loi que le gouvernement envisageait de déposer en 2004 sur ce sujet.

⁴ Cf. Commissariat Général du Plan, op. cit., Préface de Jean-Louis Dufeigneux, Président de l'instance d'évaluation, et p. 175.

⁵ Cf. « Des symptômes de crise dans la gestion des déchets ménagers », in Yannick Rumpala, *Régulation publique et environnement. Questions écologiques, réponses économiques*, Paris, L'Harmattan, 2003.

De fait, les solutions privilégiées jusque là n'ont fait qu'accompagner une production croissante, sans véritablement chercher à la maîtriser. Le traitement industriel des déchets s'est développé par l'implantation d'unités spécialisées, mais avec l'inconvénient fréquent de déplacer les problèmes pour en susciter d'autres, notamment en générant d'autres types de pollution. Les émissions de dioxines des incinérateurs en sont devenues un exemple particulièrement visible en rentrant dans le champ d'attention médiatique⁶. A d'autres stades, les masses croissantes de déchets à traiter nourrissent aussi d'autres flux contribuant à l'aggravation de certains problèmes environnementaux : le transport et le stockage de déchets contribuent par exemple aux émissions de gaz à effet de serre.

Face aux flux de déchets, à leurs conséquences, se pose donc de plus en plus une question de choix collectif, non seulement à leur égard mais aussi à l'égard du système qui les produit. Devant ce type de question, les arguments mis en forme autour du thème de la « consommation durable » ne font en fait souvent que recycler eux-mêmes des idées qui avaient déjà connu des développements plus ou moins importants depuis quelques décennies. Ces idées peuvent être regroupées notamment autour de deux stratégies, correspondant à deux manières de voir le problème et de s'y attaquer. La première, l'éco-efficacité (*efficiency* dans la littérature anglo-saxonne), vise à augmenter la productivité des ressources utilisées et peut être résumée par le slogan : « plus avec moins ». La seconde, l'éco-suffisance (*sufficiency* dans la littérature anglo-saxonne), tend à détacher le bien-être de l'accumulation des marchandises et peut être résumée par le slogan : « assez pour tous »⁷. Ces deux stratégies portent en elles deux orientations différentes, l'une plutôt technico-économique, l'autre davantage centrée sur une forme de critique presque morale des valeurs et normes dominantes dans le fonctionnement socio-économique contemporain. Elles sont loin d'avoir trouvé le même écho et le même ancrage dans la sphère institutionnelle.

La première voie paraît la moins dérangeante dans la mesure où, malgré l'importance des adaptations requises, elle peut trouver des points d'insertion dans les logiques de fonctionnement du système économique. C'est cette voie qui a été implicitement privilégiée et qui suscite les principaux investissements. Mais ses résultats sont loin d'avoir atteint le niveau des espoirs qu'elle avait pu éveiller. La seconde paraît difficile à mettre en œuvre, tant elle va à l'encontre de principes qui sont devenus des forces motrices du système économique, celui-ci ayant de plus en plus assis

⁶ Voir par exemple *Incinération des déchets ménagers : la grande peur*, sous la direction de Jean Brousse, Paris, Le cherche midi, 2005.

⁷ Cette dichotomie peut être retrouvée, avec des termes plus ou moins proches, dans certaines branches de la littérature institutionnelle, par exemple dans Commission européenne, *Options pour une Europe durable. Recommandations politiques du Forum général consultatif en matière d'environnement*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1997, pp. 58-60.

ses logiques d'accumulation sur les dynamiques de consommation. Ce sont les développements différenciés, les ressorts et les implications de ces orientations que nous allons examiner et essayer de comprendre.

I) Les voies du moindre dérangement

A bien y regarder, ce qui ressort des voies d'action privilégiées, c'est surtout un souhait sous-jacent et implicite de ne pas perturber le système économique. Cette logique a ainsi conduit plus ou moins consciemment vers trois principaux répertoires d'instruments : les actions de sensibilisation, d'information, de communication en direction du grand public ; l'encouragement des démarches volontaires et des dynamiques d'innovation dans l'univers industriel ; la réintégration des produits dans une approche systémique visant l'ensemble de leur cycle de vie. En termes de résultats, ces voies d'action ne semblent guère sur le point de pouvoir répondre aux attentes qui avaient été placées en elles. Ces solutions traduisent en fait un dilemme plus ou moins avoué : comment réduire les effets indésirables de la consommation sans mettre en péril sa dynamique ?

a) Toucher le consommateur par l'information et la communication

Qui remplit les poubelles ? Si l'on s'arrête à cet acte final, le responsable peut être vite trouvé : c'est le consommateur. Dans les démarches institutionnelles, c'est donc lui qui est fréquemment visé pour tenter d'agir sur la masse des déchets générée à cause de ses achats. C'est lui qui est visé comme un important allié à mobiliser pour faire en sorte qu'il modifie ses comportements. Et pour cela, il s'agit de pouvoir influencer ses préférences et ses choix, ce qui est effectivement devenu un des objectifs couramment affichés par les instances qui montrent un souci pour la maîtrise des déchets. Information et communication ont ainsi été placées en position centrale dans le répertoire des instruments destinés à sensibiliser les populations et à les responsabiliser dans leurs actes de consommation.

Des procédures de « labellisation écologique » (« ecolabels ») et la définition d'obligations pour les étiquetages ont été développées à cette fin depuis déjà quelques décennies. Ces méthodes consistent à utiliser le produit lui-même comme un intermédiaire, de façon à aider le consommateur à distinguer dans l'offre disponible les articles disposant de certains attributs jugés positifs ou pouvant être considérés comme porteurs d'une vertu écologique.

A écouter les discours des promoteurs des écolabels, ce devrait être là un levier d'action important. Mais à bien y regarder, ses points d'appui ne constituent qu'une base réduite. De fait, le nombre d'écolabels disponibles apparaît extrêmement limité par rapport à la variété des biens mis sur le marché⁸.

Au-delà de l'aspect communicationnel, ce type d'instrument a également été justifié par une hypothèse corrélative qui place son efficacité opérationnelle dans les « mécanismes du marché ». Le consommateur peut trouver le raisonnement curieux : pourquoi est-il possible de laisser mettre certains produits sur le marché alors que d'autres sont signalés comme plus respectueux pour l'environnement ? En fait, plutôt que de bannir certains produits, la « labellisation écologique » se fonde sur un appel à la vigilance du consommateur, dont les décisions d'achat sont censées se répercuter sur les stratégies des producteurs. Bref, il s'agit d'orienter le marché, mais au final de le laisser jouer. Derrière cette intention, il y a toutefois une question qui n'est guère abordée : celle de savoir ce que voit et ce que comprend le consommateur devant les produits ainsi appareillés de leurs labels⁹. Une autre manière de se poser la question est de se demander ce qu'il reste de cette forme de communication une fois qu'elle est plongée dans cet immense tissu de discours et de signes que constitue l'univers de la consommation. D'autant qu'un « marketing vert » s'est développé et peut aussi rentrer en concurrence avec les écolabels.

L'instrument communicationnel a également été mis récemment à contribution sous forme d'actions et de campagnes médiatiques. Le grand public a ainsi été visé par une campagne de communication lancée en octobre 2005 sur la thématique de la réduction des déchets ménagers. Mise en place par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et l'Ademe, cette campagne a été placée sous le signe de l'urgence, avec un slogan destiné à frapper l'ensemble des citoyens : « Réduisons vite nos déchets, ça déborde ! ». L'objectif affiché dépasse la sensibilisation pour s'étendre vers la mobilisation, puisqu'il s'agit non seulement de parvenir à une prise de conscience dans le plus large public possible, mais aussi de donner à voir « les moyens d'agir au quotidien ». La télévision a été pour cela mise à contribution par l'intermédiaire de trois spots différents insérés dans les séquences publicitaires, mais le travail de relations publiques a aussi

⁸ Ce que reconnaissait le Plan d'actions pour la prévention de la production de déchets lancé en février 2004 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable : « Actuellement, les éco-labels ont été développés pour 35 catégories de produits, ce qui est insuffisant au regard des achats courants des ménages. Comme cela a déjà été annoncé dans la Stratégie nationale de développement durable, le nombre de catégories couvertes sera augmenté » (*Prévention de la production de déchets*, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, février 2004, p. 14).

⁹ Le travail sociologique de Franck Cochoy offre des éléments utiles pour ce type de réflexion. Voir par exemple Franck Cochoy, « L'âne de Buridan revisité ou l'homme économique moderne entre marketing et normalisation des produits », *Annales des mines. Gérer et comprendre*, 1998-12, n°54, pp. 81-94.

permis de faire relayer le message dans des petits reportages dans les journaux d'information télévisés. Un site Internet (<http://www.reduisonsnosdechets.org>) a également été mis en ligne en complément.

Ces différentes utilisations de l'information et de la communication se rejoignent dans une tentative de construction d'une figure du consommateur responsable et soucieux des conséquences de ses actes. Ces démarches peuvent en effet être analysées comme tentant de faire en sorte que le consommateur intègre une forme de réflexivité par rapport à ses déchets et à ses pratiques. Cette réflexivité serait alors censée permettre une forme de normalisation des préférences et des comportements individuels. Du point de vue de leur construction, ce genre de démarches tient surtout par les hypothèses qu'elles font sur la force des mécanismes de la demande, et la solidité de ces hypothèses peut donc être mise en doute en se demandant si, lorsqu'elles font du consommateur cette espèce de « créature collective », elles n'ont pas aussi tendance à lui donner plus de force qu'il n'en a en fait dans le système économique. D'ailleurs, la possibilité d'une évolution des comportements suppose que ce consommateur soit réceptif et que l'information délivrée soit compréhensible pour lui. De fait, à côté de ses actions à vocation sensibilisatrice et mobilisatrice, le consommateur reste pris dans un flux dense de messages publicitaires continuant à vanter un modèle de consommation plutôt fondé sur l'insouciance et la prodigalité. Si réflexivité du consommateur il y a, celle-ci n'est pas censée remonter jusqu'à cet omniprésent modèle.

b) Les actions d'adaptation dans l'univers industriel : éco-conception et recyclage

Pour agir sur la production de déchets, il était aussi logique de revenir plus en amont, jusqu'aux processus productifs qui précèdent la mise sur le marché des produits. Mais il fallait pour cela réfléchir à la manière d'intervenir dans l'univers industriel. Une telle démarche n'allait pas de soi : elle a requis certaines précautions de la part des autorités publiques, compte tenu d'un climat de moins en moins favorable à l'interventionnisme étatique dans la sphère économique.

L'éco-conception a représenté cette option pouvant permettre de remonter jusqu'aux produits, avant leur mise en circulation, tout en intéressant les producteurs par la mise en évidence d'effets bénéfiques pour eux, du fait des économies à en attendre. Comme le laisse entendre le terme, l'éco-conception (*eco-design* en anglais) consiste à réviser la manière d'appréhender les produits en intégrant les contraintes environnementales dès leur conception. Mais c'est une démarche volontaire, qui suppose donc que les fabricants soient disposés à s'y engager. La démarche requiert

aussi des méthodologies qui sont encore largement à un stade expérimental. Elle demande en effet que puissent être évaluées les conséquences potentielles des produits et que soient trouvées des solutions pour réduire ces conséquences jugées néfastes. Par exemple en changeant les matériaux utilisés, en développant leur recyclabilité, en organisant la reprise des produits en fin de vie pour faciliter leur traitement, etc.

Dans une logique qui resterait également industrielle, il y a une autre voie qui peut s'appuyer sur la précédente et qui peut permettre de réduire la masse de déchets à gérer : c'est celle qui consiste à les transformer en ressources et à les réintégrer dans un circuit de production. Le recyclage a été de plus en plus souvent promu parce qu'il offre cette possibilité et qu'il peut de surcroît s'inscrire dans une perspective de rationalisation de l'utilisation de la matière.

Pour qu'elle puisse être plus largement étendue, ce type de solution suppose toutefois une organisation qui s'avère le plus souvent lourde à mettre en place, avec des dispositifs de collecte des déchets jugés intéressants et des filières pour les valoriser. C'est le sens dans lequel poussent les orientations promues dans la sphère politico-administrative. L'objectif est de dépasser le champ d'activités marginal qui a pu approvisionner certains marchés de matériaux, grâce aux ferrailleurs par exemple, pour généraliser le recyclage aux différents gisements disponibles, y compris en sollicitant pour cela une participation massive des populations, sollicitées pour l'occasion par une alliance d'organisations publiques mais aussi privées (notamment Eco-Emballages dans le cas français). Ce double soutien est en fait apparu d'autant plus nécessaire que le développement du recyclage dépend aussi d'une base économique complexe, tributaire notamment de conditions variables et souvent incertaines sur les marchés de matériaux¹⁰.

Les conditions d'évolution des schémas de pensée vont également s'avérer fondamentales pour ce secteur. Penser en terme de recyclage, ce n'est pas seulement envisager un type particulier d'activité industrielle ; c'est aussi devoir penser un processus. Les efforts de développement du recyclage tendent à amener à ne plus simplement y voir une activité s'ajoutant en aval du circuit production-consommation. Les possibilités de valorisation des produits dépendent en effet de l'amont, notamment des caractéristiques initiales des produits ainsi que de la manière dont ils vont être intégrés dans une nouvelle filière de prise en charge. Il est effectivement moins facile de recycler

¹⁰ C'est aussi ce qui avait amené la Commission européenne à s'intéresser aux difficultés des entreprises de recyclage à trouver leur rentabilité. Cf. Communication de la Commission, *La compétitivité du secteur du recyclage*, COM (1998) 463 final, 22.7.1998.

les produits lorsque leur conception ne tient pas compte de cette possible destination en fin de vie¹¹. En outre, pour s'assurer des débouchés, les filières mises en place doivent se donner des objectifs de qualité à respecter, ce qui oblige à réfléchir aux modalités d'une collecte sélective qui puisse s'articuler avec des prescriptions de type industriel, également liées aux processus de traitement privilégiés. Ce qu'on appelle la « mondialisation » marque là aussi sa présence, puisqu'il n'est d'ailleurs pas rare de voir des résidus partir pour une exportation dans des contrées éloignées. Des usines chinoises assurent ainsi le tri de déchets métalliques en provenance d'Europe et d'Amérique du Nord : la faiblesse des salaires des ouvrières rend superflu le recours à des technologies de séparation perfectionnées¹².

Si l'éco-conception comme le recyclage peuvent se présenter comme une réponse au problème des déchets, c'est en fait en faisant fond sur une logique de rationalisation technique et sur une confiance dans le génie industriel et ses capacités d'innovation. Mais ces approches, du fait de la nécessité du développement de savoir-faire plus ou moins nouveaux, impliquent aussi un déplacement du travail des ingénieurs et autres personnels participant à l'élaboration des produits. Leurs résultats ne pourront qu'être à la mesure des efforts consentis et des possibilités de mise en œuvre qu'ils trouveront¹³.

c) Une tentative systémique : la Politique Intégrée des Produits (PIP)

A partir de la fin des années 1990, les réflexions se sont également orientées vers une approche plus systémique, devant permettre de prendre en compte toutes les phases par lesquelles vont passer les produits avant et après qu'ils soient mis sur le marché, les évaluant de manière plus globale à l'aune de leurs « performances environnementales », et cherchant à articuler les moyens d'action permettant de toucher autant l'offre que la demande. Du côté des institutions communautaires, une approche comme l'éco-conception a ainsi pu être reprise en étant insérée dans un cadre plus large, celui d'une "politique intégrée des produits" (*Integrated Product Policy*). Après une série d'études, un livre vert sur le sujet a été adopté par la Commission européenne le 7 février 2001. C'est une stratégie d'ensemble que propose ce document et il définit des moyens devant aussi permettre

¹¹ D'où la mise en place de structures et la rédaction de documents engageant à ce type de démarche. Par exemple, COMité Technique de Recyclage des Emballages Plastiques (COTREP), *Concevoir une bouteille ou un flacon plastique pour qu'ils soient recyclés*, janvier 2004.

¹² Cf. *Recyclage Récupération*, n° 43, novembre 2001.

¹³ Sur ce point, Christophe Abrassart et Franck Aggeri montrent bien l'importance des processus d'exploration et d'apprentissages collectifs. Cf. « La naissance de l'éco-conception. Du cycle de vie du produit au management environnemental « produit » », *Annales des mines. Responsabilité et environnement*, n° 25, janvier 2002.

d'encourager les fabricants à prendre en compte les aspects environnementaux dès la conception de leurs produits. Précisément, cet ensemble de dispositions prétend replacer les produits dans une démarche globale et préventive, en amenant à les considérer sous l'angle de leur cycle de vie, donc à envisager les éventuels effets environnementaux à chaque étape de ce cycle. Le travail de mise en visibilité de ces effets est devenu possible grâce au développement d'outils formalisés comme l'« analyse du cycle de vie » (ACV), qui cherche à mesurer tous les flux physiques intervenant, comme input et comme output, lors de la fabrication, de la commercialisation et de l'élimination du produit. Ce mode d'appréhension qui a fait son chemin au sein des communautés de spécialistes de l'Union Européenne a été originellement plutôt mis en avant par des pays d'Europe du Nord (notamment la Suède, mais aussi le Danemark, la Norvège, l'Allemagne, les Pays-Bas). C'est ce type de perspective qui gagne aussi en France et qui est partiellement mise en oeuvre à travers les mesures d'encouragement à l'éco-conception.

La « politique intégrée des produits » a été avancée en affichant une large ambition. Elle pousse en effet vers une approche « multicritère », censée prendre en compte les différents flux concernés (matières premières, énergie, déchets...) et les différents milieux potentiellement touchés (eau, air, sols...). La démarche vise à faire jouer une palette d'instruments et elle tente ainsi d'articuler des instruments à bases réglementaire et volontaire de façon à toucher l'ensemble des activités et intervenants de la chaîne dans laquelle se situe chaque produit. De manière symptomatique, la démarche prétend surtout se garder de tout interventionnisme, ses promoteurs cherchant davantage à s'appuyer sur les « mécanismes du marché ». De ce fait, beaucoup d'espoirs sont aussi placés dans les capacités d'innovation des acteurs. Dans une logique de sensibilisation et de mobilisation à grande échelle, l'appel se fait d'ailleurs en direction de toutes les catégories du monde économique, aussi bien les producteurs que les distributeurs et les consommateurs, en soulignant aussi le rôle important des acheteurs publics et privés. Au final, c'est plus un vaste cadre qui est ébauché, mais qui va demander encore un lourd travail collectif avant d'espérer trouver des conditions de réalisation.

II) Récit d'une déception annoncée : difficultés, tabous et hypocrisies de la « consommation durable »

Les démarches présentées précédemment avancent dans une logique de rationalisation, devant en l'occurrence permettre de juguler les conséquences indésirables en fin des circuits de consommation. Le développement de ces démarches a permis à leurs promoteurs de nourrir certains

espoirs. Ceux-ci s'appuient en fait sur des analyses qui privilégient certains facteurs et certaines hypothèses plus ou moins explicitées. D'autres facteurs peuvent paraître négligés et peuvent amener à se demander si ces démarches ne risquent pas à nouveau d'être débordées à plus ou moins long terme.

a) Gonflement des besoins informationnels et fuite en avant techniciste

L'approche centrée sur le cycle de vie des produits accroît fortement le besoin en informations, à tel point que la masse informationnelle nécessaire peut devenir trop lourde ou trop coûteuse à rassembler. Evaluer de manière détaillée les impacts des produits à chaque étape de leur vie suppose en effet de collecter un éventail de données diverses et potentiellement hétérogènes. Pour les acteurs qui vont exercer une forme de surveillance sur ces produits, l'enjeu est pourtant d'arriver à avoir un niveau de connaissance suffisant pour pouvoir anticiper les conséquences indésirables. La tâche peut se trouver notablement compliquée pour des produits composés d'éléments aux origines nombreuses, résultant d'une cascade d'intermédiaires parfois implantés en différents endroits de la planète. Il faut alors trouver des formes de coordination, mais elles peuvent être de nature à engendrer une certaine complexité organisationnelle. Une telle démarche suppose aussi certains investissements et les coûts engendrés peuvent susciter des réticences. Ce peut être notamment le cas pour les PME, qui peuvent juger que les analyses de cycle de vie représentent des charges trop élevées par rapport à leur activité.

Cette connaissance intime de la vie des produits apparaît comme un projet vaste et ambitieux. Elle oblige non seulement à développer des outils nouveaux, mais aussi corrélativement à rassembler et organiser toute une palette de compétences. Elle marque d'ailleurs un penchant techniciste en ajoutant une nouvelle couche d'intervention technique, produisant en quelque sorte une forme de méta-technique, de technique intervenant sur la technique. Avec de surcroît une forme d'optimisme technique, puisque les démarches d'analyse des cycles de vie et les pratiques d'éco-conception qui sont censées les prolonger sont aussi sous-tendues par une confiance dans le potentiel d'innovation industrielle.

b) Quand l'amélioration de l'éco-efficacité n'est pas suffisante : l'effet rebond

Les attentes optimistes doivent être tempérées par un autre facteur : ces efforts faits du côté de l'éco-efficacité et les gains ainsi permis risquent en effet d'être effacés par une consommation continuant à croître et donc à nourrir la production de déchets. C'est ce que les économistes appellent l'« effet rebond ». Autrement dit, il peut être possible de réduire les quantités de matières nécessaires pour produire certains biens ou services, mais ce progrès peut voir ses effets largement annihilés si les volumes produits augmentent de manière encore plus importante.

C'est ce type de phénomène qui peut être perçu derrière la stabilisation apparente des tonnages d'emballages. Les résultats mis en avant peuvent sembler positifs, mais les apparences sont trompeuses. Pour une part importante, cette stabilisation apparaît en fait liée à une progression des emballages plastiques au détriment des emballages en verre, tandis que le nombre total d'emballages mis sur le marché continue à augmenter¹⁴. Le PET (polyéthylène téréphtalate) est en effet un matériau plastique plus souvent utilisé, et il a l'avantage d'être plus léger que le verre ou l'acier. En revanche, de sérieuses questions peuvent être posées en termes d'impact environnemental du fait des difficultés supplémentaires ou des pollutions qu'il peut causer pour son élimination ou son traitement. Certains emballages voient aussi leur poids unitaire baisser. C'est le cas pour les bouteilles en plastique. Mais là aussi, cette réduction de poids est à replacer par rapport aux quantités vendues, pour lesquelles la tendance n'est pas à la réduction. Au final, les gisements d'emballages ménagers en acier, en aluminium, en verre et en papier-carton sont en baisse, mais de manière presque symétrique, c'est le gisement des emballages en plastique qui augmente¹⁵. Même si le poids des emballages à l'unité diminue, il restera difficile de parler de « consommation durable » tant que cette consommation continuera à augmenter de manière quantitative au point d'effacer les gains unitaires.

c) La non-reconnaissance de débordements structurels : la dynamique de la « société de consommation »

La question peut aussi se poser de savoir comment une logique de « consommation durable » peut s'accorder avec la dynamique de la « société de consommation »¹⁶. Une dynamique expansive dont le caractère envahissant lui a valu de nombreux assauts de critiques depuis déjà quelques décennies. Cette dynamique semble constamment se nourrir de nouveaux produits, qui viennent s'ajouter à

¹⁴ Cf. *Synthèse : Emballages industriels et ménagers*, Collection Repères ADEME, « Données 2002 », p. 5.

¹⁵ Cf. *Le gisement des emballages ménagers en France (2000)*, Eco-Emballages / ADEME / ADELPHÉ, Janvier 2002, 10 p.

¹⁶ Dynamique dont l'effet rebond pourrait d'ailleurs être vu comme une conséquence inéluctable et fatale.

ceux existant déjà et qui génèrent presque inévitablement des déchets supplémentaires. Certains de ces produits sont même conçus pour ne servir qu'une fois et être directement jetés après usages. Les exemples sont nombreux : des lingettes à la vaisselle jetable, qu'on trouve désormais autant dans les pique-nique que dans la majorité des manifestations publiques, en passant par les rasoirs jetables, les appareils photos jetables... Notable succès commercial de ces dernières années, les lingettes ont aussi pour contrepartie d'augmenter le volume des poubelles et donc d'alourdir davantage le coût du traitement des déchets. Car à nouveau, les industriels qui engrangent les bénéfices de ces produits n'en assument pas les conséquences en bout de chaîne. Ces lingettes sont en effet destinées à partir avec les déchets qui ne peuvent être recyclés ou compostés. Autre tendance récente : celle de la « mini-dose », qui a pour effet de multiplier les conditionnements sous forme d'étuis et autres sachets.

La grande distribution a aussi une capacité à recréer de l'emballage. Le consommateur qui fréquente par exemple les hypermarchés Carrefour pourra ainsi se voir proposer des fruits frais (ananas, melons...) découpés sur un stand à part et reballés dans des barquettes en plastique, avec l'argument affiché qu'il pourra alors mieux profiter de leur fraîcheur. Dans les grandes surfaces, la logique est similaire au rayon « traiteur », où chaque produit va se retrouver systématiquement emballé de divers papiers et sachets par le serveur ou la serveuse. A côté de cette masse d'emballages qu'ils produisent eux aussi, les empires de la grande distribution peuvent toutefois avoir bonne conscience, puisque tous proposent désormais en vente à leurs caisses des sacs cabas réutilisables, permettant de remplacer les sacs jetables, encore donnés cependant. En tout cas, au-delà des sacs de caisse, le rôle de la grande distribution dans la production d'emballages supplémentaires n'est jusqu'à présent guère venu dans les débats.

Pour ce qui est d'une possible « durabilité » de la consommation, le dilemme se trouve aussi à un niveau plus général. Pour tenter de résoudre notamment des difficultés comme le chômage, les gouvernements font porter une large part de leurs efforts sur la promotion de la croissance économique. Il est ainsi fréquent de retrouver chez les responsables gouvernementaux des discours plus ou moins explicites ou des mesures destinés à encourager les populations à consommer davantage, dans l'espoir de remédier au manque de dynamisme économique. Ce type d'intention était présent jusque dans le « Projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe ». Le paragraphe 6 de l'article III-151, concernant l'« Union douanière », annonçait ainsi que : « Dans l'exercice des missions qui lui sont confiées au titre du présent article, la Commission s'inspire [...] de la nécessité d'éviter des troubles sérieux dans la vie économique des Etats membres et d'assurer un développement rationnel de la production et une expansion de la consommation dans l'Union ».

N'étant guère évoquée, la maîtrise des conséquences de cette « expansion de la consommation », notamment du point de vue environnemental, semble renvoyée au rang des considérations accessoires : implicitement, il suffirait juste de trouver les formes de consommation qui peuvent se développer sans générer des flux de déchets supplémentaires ou, plus largement, sans mettre en péril les objectifs concernant « la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement » ou « l'utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles » (objectifs mis en avant à l'article III-233 de la Section 5 Environnement).

Ce genre de proposition axiomatique révèle à nouveau l'ancrage d'un type de système économique dont il est devenu commun de signaler le besoin d'avoir un rythme de consommation soutenu pour qu'il puisse assurer son maintien, jusqu'au point d'encourager une circulation accélérée des marchandises dans des domaines de plus en plus vastes. Du côté des entreprises de grande consommation, il y a d'ailleurs un décalage énorme entre les investissements publicitaires et marketing et ceux consacrés à la recherche sur la réduction des inconvénients écologiques des produits. C'est plus l'incitation généralisée à la consommation qui domine.

d) De l'art de refiler les responsabilités

La gestion des déchets est couramment présentée comme une affaire de responsabilité collective. C'est ce type d'idées qui avait été mis en avant par exemple dans le titre d'un avis publié en 1999 sous l'égide du Conseil économique et social : « La gestion des déchets ménagers, une responsabilité partagée »¹⁷. Mais au vu des orientations engagées, des questions peuvent se poser sur ce partage de la responsabilité et sur la manière dont se distribuent les contraintes. La mise en place des collectes sélectives révèle plutôt un déplacement de la responsabilité vers le « citoyen-consommateur », avec effectivement un appareillage de communication qui n'est souvent pas loin d'une forme de culpabilisation. Au bout du compte, chacun se retrouve à devoir faire chez lui, le plus souvent dans sa cuisine, le travail de tri et de prise en charge des emballages dont les industriels se sont déchargés sur la collectivité¹⁸.

Les obligations réglementaires n'ont d'ailleurs pas amené les industriels à assumer pleinement leurs responsabilités. Le décret n° 98-638 du 20 juillet 1998 relatif à la prise en compte des exigences

¹⁷ Michèle Attar, *La gestion des déchets ménagers, une responsabilité partagée*, Journal officiel de la République française. Avis et rapports du Conseil économique et social, 1999-02-01, n°2.

¹⁸ Pour une analyse plus détaillée, voir Yannick Rumpala, «Le réajustement du rôle des populations dans la gestion des déchets ménagers. Du développement des politiques de collecte sélective à l'hétérorégulation de la sphère domestique», *Revue Française de Science Politique*, Vol. 49, n° 4-5, août-octobre 1999.

liées à l'environnement dans la conception et la fabrication des emballages a permis d'assurer la transposition de la directive 94/62/CE du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages. Selon ce décret, « l'emballage doit être conçu et fabriqué de manière à limiter son volume et sa masse au minimum nécessaire pour assurer un niveau suffisant de sécurité, d'hygiène et d'acceptabilité » (Art. 3). Il suffit de prendre le temps d'examiner les produits mis en vente pour remarquer que nombre d'entre eux ne semblent pas avoir tenu compte de cette disposition au moment de leur conception. Face à ce type de critique, l'excuse fréquemment invoquée par les industriels est qu'ils ne font que suivre « le marché » et qu'ils doivent s'aligner sur les souhaits des consommateurs s'ils ne veulent pas voir leurs ventes chuter. A suivre ce genre de discours, les consommateurs seraient donc les principaux responsables. Sauf que la marge de choix du consommateur est en fait limitée, qu'il est bien obligé le plus souvent de faire avec l'offre qu'il a devant lui. Autrement dit, il y a des contraintes structurelles qui ne permettent pas à l'acheteur qui fait ses courses de contrôler complètement sa production de déchets d'emballages¹⁹. Pour prendre un exemple simple, je peux venir avec une boîte pour acheter ma viande chez le boucher ou mes pâtisseries chez le boulanger (et amusez-vous alors à observer sa réaction, tellement est forte la culture de l'emballage), mais ce n'est pas possible au supermarché.

III) Des signes d'audace dans l'exploration des solutions ?

En suivant la piste de l'éco-efficacité, les évolutions engagées se sont en fait coulées dans les logiques du système production-consommation. Elles ont laissé apparaître des insuffisances notables pour des acteurs qui ont souhaité avancer vers des résultats plus ambitieux.

Dans cet esprit, d'autres démarches viennent ou reviennent dans des réflexions qui paraissent envisager des niveaux d'action situés plus en profondeur.

a) Vers des ajustements dans la distribution des responsabilités ? La « responsabilité élargie des producteurs »

La production de déchets peut être comparée à une pelote dont on peut tirer le fil. Elle correspond en fait à toute une chaîne faite de différents choix et de différents actes. Ce n'est pas la même chose de s'arrêter en fin ou en début de chaîne pour dire qui va supporter les conséquences de ces choix et

¹⁹ De manière plus large sur cette problématique, voir Dale Southerton, Heather Chappells, Bas Van Vliet (Eds), *Sustainable Consumption: The Implications Of Changing Infrastructures Of Provision*, Edward Elgar Pub, 2005.

de ces actes. C'est tout l'enjeu de l'imputation des responsabilités. Tâche collective lourde de répercussions potentielles, notamment en termes de répartition des coûts, et donc propre à nourrir des tensions et des rapports de force. Comme l'a signalé Ulrich Beck dans la perspective plus large de la « société du risque », la difficulté est de sortir d'"irresponsabilité organisée"²⁰.

De ce point de vue, le concept de « responsabilité élargie des producteurs » a fait figure d'innovation. Ce concept a notamment été théorisé et promu par l'OCDE dans le cadre de ses travaux sur la maîtrise des flux de déchets. En Suède, il est devenu un instrument d'action à part entière et figure dans l'arsenal législatif depuis 1994. La mise en œuvre d'un principe de « responsabilité élargie des producteurs » doit amener ces derniers à s'intéresser davantage à la fin de vie de leurs produits, notamment en reconnaissant les coûts afférents. La démarche est censée les inciter à réfléchir le plus en amont, dès la conception, aux modalités de prise en charge de ces produits lorsqu'ils auront à être mis au rebut, ce qui peut donc obliger à en améliorer certaines caractéristiques. Cela peut aller jusqu'à une obligation de reprise des biens en fin de vie. Pour l'OCDE, ce sont les mécanismes économiques ainsi activés qui font notamment l'intérêt de la démarche : « Selon la notion de *responsabilité élargie des producteurs* (REP), c'est le producteur qui assume en dernier ressort la responsabilité de l'élimination et du recyclage de ses produits, la REP encourageant l'internalisation des externalités environnementales dans le traitement et l'élimination au cours du cycle de vie d'un produit »²¹.

Cette perspective semble aussi bénéficier d'une attention de plus en plus marquée en France. Les travaux d'évaluation du Commissariat Général du Plan sur « la politique du service public des déchets ménagers et assimilés » font partie de ceux qui ont cherché à promouvoir l'extension de ce principe : « L'instance estime en effet qu'une application progressive de la REP, permettant de faire financer une part croissante des coûts du service public par les producteurs, distributeurs et importateurs de biens, est susceptible de contribuer de façon décisive, à la fois à la réduction de l'émission des déchets et au financement de la gestion du service public. Cette REP devrait être étendue progressivement à l'ensemble des produits durables (par exemple : emballages, produits manufacturés, papiers cartons, etc.) et de leurs coûts de collecte sélective et de traitement ; elle a

²⁰ Cf. *Ecological Politics in an Age of Risk*, Cambridge, Polity Press, 1995. La notion figurait dans le titre original de l'édition allemande : *Gegengifte. Die organisierte Unverantwortlichkeit* (Frankfurt, Suhrkamp, 1988). C'est effectivement un des thèmes centraux du livre, développé notamment dans le troisième chapitre («Industrial Fatalism: Organized Irresponsibility»).

²¹ OCDE, *Développement durable. Les grandes questions*, Paris, OCDE, 2001, p. 253.

vocation à se combiner avec l'autre grande application de la REP qu'est la reprise obligatoire des produits, dans des proportions variables et évolutives »²².

Il peut être amusant de se rappeler qu'il fut une époque où existait déjà un dispositif ressemblant à ce qu'on appelle aujourd'hui la « responsabilité élargie des producteurs » : cela s'appelait la consigne. La pratique permettait d'organiser la reprise de certains emballages et d'envisager des formes de réutilisation. Mais elle a été délaissée par la grande distribution et les industriels concernés, notamment ceux du secteur des boissons, qui non seulement n'y ont plus trouvé intérêt, mais se sont aussi appliqués à éviter qu'elle revienne dans le répertoire des solutions²³.

b) La redécouverte des vertus de la prévention

Dans les discours au moins, la prévention de la production de déchets semble se voir accorder une importance croissante. Le thème n'est pas nouveau, mais il a eu tendance à rester sans prolongements concrets²⁴. Le rapport du Commissariat Général du Plan sur « la politique du service public des déchets ménagers et assimilés » constate ainsi « l'échec de la réduction à la source ». L'objectif préventif figurait pourtant en position apparemment prioritaire dans le corpus de textes législatifs élaborés au début des années 1990 tant au niveau français qu'au niveau européen.

Les difficultés à maîtriser des flux croissants de déchets ont renforcé la nécessité de se pencher plus sérieusement sur la mise en place d'un cadre structuré d'actions en matière préventive. La prévention de la production de déchets est réaffirmée comme une priorité dans la communication en conseil des ministres de Roselyne BACHELOT, ministre de l'écologie et du développement durable, le 4 juin 2003, et un plan d'actions national est alors annoncé pour l'automne suivant, avec l'objectif de parvenir, en 2008, à une stabilisation de la production de déchets. Ce plan national d'actions de prévention a été lancé le 10 février 2004 dans le cadre des Premières rencontres nationales sur la prévention des déchets organisées par le ministère de l'écologie et du développement durable et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Pour cette dernière, « La prévention de la production des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions amont [...] visant à réduire les impacts sur l'environnement

²² *Rapport de l'instance d'évaluation de la politique du service public des déchets ménagers et assimilés*, op. cit., Préface de Jean-Louis Dufeigneux, Président de l'instance d'évaluation.

²³ Cf. « Le poids des logiques productives dans la construction de nouvelles solutions pour gérer les déchets d'emballages », in Yannick Rumpala, *Régulation publique et environnement*, op. cit., pp. 234-239.

²⁴ Cf. « Un dilemme non résolu : la réduction de la production de déchets », in Yannick Rumpala, *Régulation publique et environnement*, op. cit., pp. 313-324.

et à faciliter la gestion ultérieure des déchets, par la réduction des quantités de déchets produits et/ou de leur nocivité ou encore par l'amélioration de leur caractère valorisable »²⁵.

Pour être crédible, le volontarisme doit aller au-delà des gestes symboliques. Le plan d'actions présenté en février 2004 semblait en rester à ce niveau, dans la mesure où les « deux chantiers emblématiques » présentés, à savoir les sacs de caisse et les imprimés publicitaires non souhaités, pouvaient difficilement passer pour les principaux flux générateurs de déchets. Dans son discours prononcé pour les Deuxièmes rencontres nationales de la prévention de la production des déchets le 20 octobre 2005, la Ministre de l'écologie et du développement durable Nelly OLLIN a replacé l'attention sur les déchets d'emballages (« ceux que nous voyons le plus dans nos poubelles »), mais n'a fait qu'annoncer un nouveau travail d'évaluation devant porter sur différents emballages et renvoyé à « un comité réunissant, sous l'égide [des services du Ministère], les différentes parties concernées : industriels, fabricants de matériaux et associations de protection de l'environnement et de consommateurs ».

c) Changer le rapport au temps : l'affichage de la durée de vie des produits

Non seulement la plupart des produits de consommation courante semblent lancés dans le monde comme s'ils étaient supposés ne pas avoir de futur après usage, mais leur destinée, la période qui va assurer leur présent, semble aussi irrémédiablement bornée, sans possibilité d'extension. Comme si la dimension temporelle avait été évacuée de l'existence ontologique des produits. De fait, si la question de leur durée de vie a pu susciter des réflexions, celles-ci sont restées largement périphériques, marginales et épisodiques. Le contexte économique des années 1970, du fait des tensions qui ont affecté la disponibilité des matières premières, avait contribué à nourrir quelques questionnements et quelques pistes de travail. L'AFNOR avait ainsi proposé une norme sur le sujet²⁶. L'OCDE avait vu dans cette problématique un possible instrument pour la gestion des déchets²⁷. Mais le sujet n'a pas véritablement percé.

A nouveau, il a fallu attendre que s'accumulent les difficultés dans la maîtrise des flux de déchets pour que la question de la durée de vie des produits refasse surface dans les réflexions institutionnelles. Reviennent ainsi des propositions qui avaient été déjà avancées quelques

²⁵ *Prévention de la production des déchets. Exemples de politiques locales menées en Europe*, Ademe, 2004, p. 7.

²⁶ X 50 500 : décembre 1978, « Durée de vie et durabilité des biens - Vocabulaire - Norme expérimentale ».

²⁷ Cf. OCDE, *La durée de vie des produits et son allongement : contribution à la gestion des déchets solides*, Paris, OCDE, 1982.

décennies auparavant, mais sans avoir été véritablement développées. Dans son « Plan d'actions pour la prévention de la production de déchets » de février 2004, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable proposait de « définir une norme expérimentale sur la durée de vie des produits » : « **Une norme sur la durée de vie des produits sera développée.** Elle permettra d'annoncer que le produit « est conçu pour durer X années ». Ceci se différencie d'une garantie, qui suppose de surmonter le problème posé par les conditions aléatoires d'utilisation des produits par les consommateurs. Cette norme explicitera les conditions de transparence et de sincérité »²⁸. Dans un esprit voisin a également été envisagé du côté du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable un équipement des produits en dispositifs d'information en direction des consommateurs : « En particulier, une incitation plus grande pourrait être donnée à l'affichage d'informations sur la durée de vie prévisible des produits »²⁹.

Ce qui s'avèrera intéressant à suivre avec ce genre de démarche, si elle est développée au-delà de quelques expériences, c'est la manière dont elle pourrait inscrire la « société de la consommation » dans un autre rapport au temps, qui ne serait plus celui du court terme et du gaspillage. Une telle démarche peut en effet contribuer à réinverser la part respective dans le quotidien des actes de jeter et de conserver, en réhabilitant une relative pérennité du lien aux objets au détriment du penchant à l'immédiateté. Si travailler sur la durée des produits offre ainsi un nouveau répertoire d'actions à exploiter, cela peut même amener à repenser la « consommation durable » comme une « consommation ralentie », autrement dit construite sur un rythme qui mettrait plus de lenteur dans le renouvellement des biens achetés³⁰. Un tel projet ne manquerait pas de soulever des critiques à cause des menaces de récession économique qu'il pourrait faire peser. Mais ce sont les activités de maintenance et de réparation qui, dans ce cas, pourraient servir de compensation et écarter ce genre de menaces, précisément en offrant d'autres possibilités d'emplois³¹.

d) L'activation de la rationalité économique : l'internalisation des coûts environnementaux

²⁸ *Prévention de la production de déchets*, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, février 2004, p. 14-15.

²⁹ « Nouvelle politique déchets – Quelles orientations pour l'avenir ? », Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 18 mai 2005, p. 6.

³⁰ Cf. Tim Cooper, « Slower Consumption. Reflections on Product Life Spans and the “Throwaway Society” », *Journal of Industrial Ecology*, Vol. 9, Issues 1-2, Winter-Spring 2005.

³¹ Cf. Christine AX, « Slow consumption for sustainable jobs: the example of hand-crafted shoes », in *Sustainable Solutions. Developing Products and Services for the Future*, edited by Martin Charter and Ursula Tischner, Sheffield: Greenleaf, 2001, et Tim Cooper, « Petite revue de la réparation au Royaume-Uni », *La Revue Durable*, n° 13, novembre-décembre 2004 - janvier 2005.

Dans la sphère institutionnelle mais aussi dans les milieux défendant la cause environnementale, de plus en plus d'espoirs sont placés dans l'utilisation de mécanismes économiques d'incitation, censés là aussi permettre de réfréner la production de déchets. Ce type d'approche vise à faire en sorte que les prix des biens mis sur le marché reflètent davantage les coûts environnementaux, autrement dit à internaliser ces coûts pour parler comme les économistes. Le Livre vert de la Commission européenne sur la politique intégrée des produits en fait un élément central de la stratégie proposée : « Le plus puissant instrument de transformation du marché en faveur de produits et services plus respectueux de l'environnement est **l'application du principe du pollueur-payeur, qui permet de remédier à ces carences du marché** en contraignant les parties concernées à intégrer dans le prix des produits leur coût environnemental réel, d'un bout à l'autre de leur cycle de vie »³². L'hypothèse sous-jacente paraît simple : il s'agit de jouer sur la rationalité économique des agents, le prix des produits étant considéré comme un facteur très influent dans les décisions d'achat.

Pour que le « principe du pollueur-payeur » puisse être pris en compte dans les prix des produits, le Livre vert propose notamment de faire jouer certains leviers fiscaux : « La principale solution envisagée dans ce cadre est l'application de *taux d'imposition différenciés* en fonction des performances environnementales des produits. Dans un premier temps, on pourrait imaginer, par exemple, d'appliquer des *taux de TVA réduits aux produits porteurs du label écologique européen*. Des mesures en ce sens seront étudiées dans le cadre de la nouvelle stratégie en matière de TVA. Ces mesures pourraient être complétées par l'élaboration et l'application d'*autres taxes et redevances écologiques, l'utilisation de permis échangeables, etc.* à tous les niveaux de gouvernement »³³.

C'est le genre d'options qui tend à nouveau à requérir une mobilisation d'experts pour faire les calculs nécessaires, notamment pour essayer de quantifier les « coûts externes », là aussi en fonction des caractéristiques environnementales des produits aux différentes étapes de leur cycle de vie, puis en déduire les modalités de répercussion dans les prix. Les enjeux industriels et commerciaux laissent toutefois imaginer que n'entrera pas seulement en jeu l'apparente rationalité technique mise en avant dans ce type de solution, mais qu'interviendront aussi d'autres facteurs relevant davantage de la négociation.

³² Commission des Communautés Européennes, *Livre vert sur la politique intégrée des produits*, COM(2001) 68 final, 07.02.2001, p. 12. La partie en gras est celle du texte original.

³³ Commission des Communautés Européennes, *Livre vert sur la politique intégrée des produits*, COM(2001) 68 final, 07.02.2001, p. 12

IV) Les alternatives des bricolages sociétaux : de la « consommation durable » à une consommation modérée et dématérialisée ?

L'horizon d'une « consommation durable » peut paraître encore bien illusoire au vu des masses de déchets qui continuent à être produites. C'est ce qui peut justifier une perspective renouvelée qui change la manière d'aborder le problème. Les réflexions qui peuvent être regroupées derrière la bannière de l'éco-suffisance constituent en effet justement une mise en question du rapport individuel et collectif à la consommation. Et dans ce domaine, il est possible de repérer toute une série d'initiatives plus ou moins développées, plus ou moins élaborées, plus ou moins coordonnées, plus ou moins théorisées, qui souvent tentent de bricoler des alternatives au modèle dominant.

a) « A consommer avec modération » : vers une extension de la sobriété ?

La consommation peut vivre aussi sa réforme dans le tissu du quotidien. Une frange de moins en moins négligeable de la population considère qu'il est possible d'inventer et de mettre en œuvre des pratiques permettant la satisfaction des besoins sans devoir se laisser griser par les vertiges de la « société de consommation » et sans en nourrir les effets indésirables. Ces pratiques tâtonnantes retrouvent, sans forcément y faire référence ou sans forcément le savoir, des pistes intellectuelles tracées, parfois plusieurs décennies auparavant, par une série d'auteurs plus ou moins proches, mais qui ont en commun un positionnement dissident et critique par rapport à un système économique perçu comme hégémonique et néfaste.

Certaines de ces initiatives redonnent ainsi plus ou moins consciemment une actualité et une incarnation à l'« austérité joyeuse » qu'Ivan Illich essayait de promouvoir. Dans l'esprit de ce dernier, il s'agissait en fait d'évoluer vers un autre type d'organisation sociale et économique, dans laquelle l'expansion des besoins ne serait plus la tendance dominante, notamment parce qu'une vie collective plus conviviale permettrait d'autres formes d'épanouissement³⁴. Cette réflexion que chacun aurait à avoir sur ces besoins est également présente, sur un mode qui peut paraître plus individuel, chez les tenants de la « simplicité volontaire », où là aussi il s'agit d'adopter une éthique personnelle différente³⁵. Chez André Gorz, autre inspirateur de la pensée écologiste, c'est un projet d'« autolimitation » qui est défendu et qui doit passer par la capacité à replacer les besoins par

³⁴ Cf. *La convivialité*, Paris, Seuil, 1973.

³⁵ Pour une présentation de ce mouvement, voir par exemple Michael Maniates, « Résister à la consommation en optant pour la simplicité volontaire », *La Revue Durable*, n° 13, novembre-décembre 2004 - janvier 2005.

rapport à la « norme du suffisant »³⁶. D'autres encore, comme les « objecteurs de croissance » et les partisans de la « décroissance soutenable », rejoignent ce type de questionnement en adoptant aussi une large perspective pour s'attaquer à l'obsession de la croissance et à ses effets. Il y a aussi des explorations qui se situent dans un registre plus pragmatique, comme celle de Gérard Bertolini, Directeur de Recherche au CNRS, économiste spécialiste des problèmes de déchets, qui, en étudiant les démarches volontaires de réduction, a quant à lui retrouvé la piste du minimalisme et des différents courants de pensée qui ont promu ce type d'approche³⁷.

Ces réflexions se rejoignent en fait sur l'appel à une forme de sobriété. Mais ce genre de propositions a toujours buté sur la difficulté à convaincre la collectivité de s'y rallier. Elles suscitent chez beaucoup la crainte de devoir se comporter comme des ascètes et d'entrer dans une vie faite de privations³⁸. Et elles posent en tout cas des questions sur la possibilité de les raccrocher à des comportements individuels³⁹.

Ceci ne veut pas dire que ne puissent pas naître dans la population des formes de réflexivité sur les besoins et les manières de les satisfaire. La conversion paraît plus facile lorsqu'elle se fait par l'intermédiaire d'un ensemble de « petites » démarches, qui peuvent permettre des ajustements progressifs des actes quotidiens : achats en vrac de produits provenant de circuits courts, recherche de produits de qualité... Si des espoirs prennent forme autour de ces initiatives, c'est notamment dans le fait que les pratiques adoptées par certaines personnes puissent servir de modèles pour d'autres. Mais reste la question de savoir quelle est la marge de progression de ces processus d'imitation. D'un côté, il est en effet possible d'escompter chez une large masse de consommateurs une plus grande réflexivité nourrie par une méfiance à l'égard du système productif. Mais, d'un autre côté, celui-ci semble aussi réussir en retour à s'adapter aux nouveaux types de consommations et à repositionner l'offre sans la bouleverser fondamentalement.

b) Sortir de la matérialité ?

³⁶ Cf. « L'écologie politique entre expertocratie et autolimitation », *Actuel Marx*, n° 12, 2^e semestre 1992.

³⁷ Cf. *Le minimalisme. Concepts et pratiques d'éco-consommation*. Paris, Economica, 2000.

³⁸ D'où les efforts pour contrebalancer cette image, par exemple dès le sous-titre du journal *La décroissance* : « le journal de la joie de vivre ».

³⁹ Voir par exemple la réflexion de l'anthropologue Mary Douglas, « A quelles conditions un ascétisme environnementaliste peut-il réussir ? », in Dominique Bourg (dir.), *La nature en politique, ou l'enjeu philosophique de l'écologie*, Paris, L'Harmattan/Association Descartes, 1993, pp. 96-120.

Tout un courant de réflexions s'est également développé récemment autour de l'idée de déplacer certaines logiques de marché de façon à diminuer le contenu matériel de la consommation. Ce type de stratégie aurait en effet le double avantage de réduire l'utilisation de ressources en amont et la production de déchets en aval. Précisément, il s'agirait de vendre non pas un produit, mais son usage, autrement dit la ou les fonctions qu'il est censé offrir. C'est ce type de projet qu'on commence à trouver résumé sous l'expression d'« économie de fonctionnalité »⁴⁰. Formulé dans les termes spécialisés de cette perspective, l'objectif consiste ainsi à changer le mix « produit-service », en faisant en sorte que soit acheté un service plutôt qu'un produit. Ce changement de pratique concerne autant le consommateur que l'acteur industriel. Ce dernier transforme en effet sa manière d'aborder son marché, puisque son chiffre d'affaires provient alors essentiellement des prestations proposées (mise en service, maintenance...). Ce faisant, il peut être incité à fournir des produits plus durables et plus adaptés aux différents usages, donc à réfléchir davantage au cycle de vie de ses produits, à leur évolutivité et à leur prise en charge en fin de vie. Certains producteurs sont d'ailleurs francs : s'ils repositionnent leurs stratégies économiques dans ce sens en proposant des « solutions intégrées », ce n'est pas forcément par souci écologique, mais aussi parce qu'il peut y avoir là un moyen de « fidéliser » leur clientèle et d'accroître leurs marges.

Les potentialités entrevues dans ce type de démarche ont même permis qu'elle soit soutenue au niveau européen. Un réseau thématique baptisé SusProNet a ainsi fonctionné de mai 2002 à octobre 2004 dans le cadre du 5^e Programme cadre de l'Union européenne et il a rassemblé des industries et des instituts de recherche autour d'une perspective axée sur le développement et l'échange d'expertise en matière de conception des produits et des services, le tout devant aider à parvenir au nouveau Graal des institutions européennes, une « croissance durable et compétitive ». Ces systèmes « produit-service » ont également retenu l'attention de la Division Technologie, Industrie et Economie du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et ont bénéficié de son soutien pour des raisons similaires⁴¹.

Les formes d'innovation soutenues dans ces initiatives sont plus organisationnelles que technologiques. Pour les biens concernés, elles peuvent tendre à diminuer les quantités produites tout en augmentant le nombre d'utilisateurs possibles, puisqu'il s'agit de jouer sur leur intensité d'utilisation. D'ailleurs, ces systèmes « produit-service » existent déjà sous certaines formes qui

⁴⁰ Cf. Nicolas Buclet, « Concevoir une nouvelle relation à la consommation : l'économie de fonctionnalité », *Annales des Mines. Responsabilité et environnement*, n° 39, juillet 2005, pp. 57-66, et Dominique Bourg et Nicolas Buclet, « L'économie de fonctionnalité : changer la consommation dans le sens du développement durable », *Futuribles*, n° 313, novembre 2005.

⁴¹ Cf. United Nations Environment Programme / Division of Technology Industry and Economics / Production and Consumption Branch, *Product-Service Systems and Sustainability. Opportunities for sustainable solutions*, July 2002.

paraissent tellement banales qu'elles n'ont pas été forcément pensées en ces termes : bibliothèques, laveries automatiques, vidéoclubs... Leur organisation peut se faire sur une base purement marchande, comme le font déjà les sociétés spécialisées dans la location de matériel pour les professionnels et les particuliers, ou sur une base plus proche de l'« économie solidaire ».

Reste toutefois la question de savoir si ce genre de démarche peut être étendu au-delà de l'ensemble limité de biens de consommation qui permet fréquemment de piocher quelques « success stories » en guise d'exemples (machines à laver...). De plus, l'accès à ces produits, fussent-ils transformés en services, peut nécessiter le recours à des moyens de transport et donc engendrer d'autres types de problèmes. Ces initiatives privilégiant les aspects fonctionnels plutôt que la propriété présentent en tout cas l'intérêt d'amener une réflexion sur la place des objets dans le quotidien.

De fait, la matérialité est encore bien présente dans ce quotidien et l'économie apparaît encore loin de la dématérialisation. Cette dernière idée semble avoir nourri autant d'espoirs que de fantasmes, et peut-être d'illusions⁴². Elle laisse espérer que puissent être fortement réduites les quantités de matière utilisées et incorporées pour la production des multiples biens mis sur le marché⁴³. Mais si les possibilités de réduction de la consommation de matière ont nourri beaucoup de discours, ceux-ci ont peut-être aussi laissé trop facilement croire qu'il était possible de se libérer de ces aspects matériels. Or, la matière reste bel et bien présente, même si ce peut être sous d'autres formes. De fait, la conception de nouveaux matériaux est une activité qui s'est aussi fortement développée et qui a bénéficié d'importants budgets de recherche. Loin de faire disparaître la matière, cette tendance est même de nature à soulever de nouvelles questions quant aux manières de la gérer, car les nouveaux matériaux envisagés, notamment ceux issus des nanotechnologies, peuvent être aussi porteurs de nouveaux problèmes, notamment le jour où ils seraient amenés eux aussi à devenir des déchets.

Epilogue sur un questionnement collectif qui ne fait que s'amorcer

Il va falloir attendre avant une quelconque disparition : les masses de déchets sont encore bien présentes. Saisies comme problème public, elles ont toutefois eu pour effet de contribuer à poser la question de l'évolution de la sphère de la consommation et de sa capacité d'intégration de

⁴² Voir Bernadette Bensaude-Vincent, *Se libérer de la matière ? Fantasmes autour des nouvelles technologies*, Paris, INRA Editions, 2004.

⁴³ Le livre d'Ernst U. von Weizsäcker, Amory B. Lovins et L. Hunter Lovins, *Facteur 4 : deux fois plus de bien-être en consommant deux fois moins de ressources: Rapport au Club de Rome* (Mens, Terre vivante, 1997) est devenu une référence pour ce type de perspective.

contraintes environnementales. Par leur envahissement, ces déchets forcent à penser la fin de vie des marchandises. Du côté institutionnel, la principale forme de réponse à cette question a en fait consisté de plus en plus souvent à décliner la notion de « développement durable », en l'occurrence en tentant de promouvoir une « consommation durable ». Les stratégies déployées pour cela dessinent une forme de projet collectif qui semble se renforcer sur des bases guère explicitées et qui mérite donc d'être lui-même interrogé. De fait, entre les deux voies possibles que sont l'éco-efficacité et l'éco-suffisance, c'est clairement la première qui bénéficie principalement de faveurs.

Le fait que ce soit cette orientation qui s'affirme n'est pas indifférent. Les enjeux abordés, les leviers et ressorts activés, les modalités de positionnement par rapport aux dynamiques de marché, les manières d'appréhender le consommateur et le rôle qu'il peut jouer dans les adaptations souhaitées, ne sont pas les mêmes. La première voie marque le primat d'une perspective particulière, plutôt technico-économique, sur une autre qui se situerait plus dans un registre socio-éthique. Comme on l'a vu, la première voie paraît la moins dérangeante, même si elle peut requérir certaines adaptations du système productif : elle s'appuie sur un mélange d'innovation technologique et d'ingénierie socio-économique. La deuxième voie invite davantage à réfléchir sur les styles de vie et sur la place qu'y prennent les marchandises. Penser en terme de « suffisance » implique en effet une réflexion sur les besoins, sur les possibilités et moyens de les satisfaire. Cette réflexion peut s'avérer peu agréable parce qu'elle laisse entrevoir un effort personnel et collectif à entreprendre pour ajuster ces besoins à des contraintes jusque-là ignorées ou négligées. C'est donc une voie difficile car elle amène à toucher à des logiques socio-économiques profondément ancrées, notamment celles qui ont nourri l'expansion du commerce des objets manufacturés. Elle révèle d'ailleurs l'approche partielle que constitue une problématique comme celle de la « consommation durable ». Cette dernière effleure par exemple à peine la question du rapport aux objets : les logiques de conservation ont en effet évolué, apparemment plutôt en s'étiolant⁴⁴, et la tendance à jeter facilement devrait aussi être un facteur à appréhender s'il s'agit de promouvoir une « durabilité » des modes de satisfaction des désirs humains. Pour l'heure, le développement du jetable dans les pays industrialisés a plutôt tendu à éloigner la perspective d'une « société de conservation »⁴⁵.

En fait, le circuit des marchandises, de la production à l'abandon en passant par la consommation, fonctionne de telle façon qu'il dispense quasiment de réfléchir sur le devenir final de celles-ci et

⁴⁴ Cf. Henri-Pierre Jeudy, « Le choix public du propre. Une propriété des sociétés modernes », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 53, décembre 1991.

⁴⁵ Cf. Mary Iver, *The Conserver Society: A Workable Alternative for the Future*, HarperCollins, 1979 ; Ted Trainer, *The Conserver Society: Alternatives for Sustainability*, London, Zed Books, 1995.

encourage l'oubli du déchet. Changer cette tendance supposerait un autre point de vue sur la carrière des objets de consommation. L'éco-conception engage sur cette voie, mais elle n'en est encore qu'à un stade embryonnaire et n'est appliquée qu'à un nombre limité de produits. Pour constituer une alternative crédible, il faudrait que cette démarche soit généralisée et mise en visibilité pour sa valeur exemplaire. Il s'agirait de montrer que la préoccupation à l'égard des objets ne doit pas être restreinte à leur période d'usage, mais doit aussi s'étendre à leur fin de vie. Autrement dit, il s'agirait de montrer que les objets font aussi partie du collectif et que s'ils doivent susciter des débats, c'est aussi de leur vivant, et non une fois mort en faisant éventuellement retour par la poussée de la masse informe des détritiques. Les déchets ne devraient donc pas être réduits à leur matérialité dernière, car ils incorporent aussi des choix : techniques, économiques, sociaux... Ce sont ces choix qu'il faut faire réémerger pour les mettre en discussion. Et à partir de là pourrait peut-être plus facilement être envisagés les flux de matières à traiter, puisqu'il ne s'agirait plus de limiter le regard aux propriétés des produits mais de le déplacer et de l'élargir vers les propriétés du système d'élaboration dont ils font partie, avec effectivement ses choix en termes de conception, de fabrication, de distribution, etc.

Ce type de perspective signifie par conséquent que si la prévention de la production de déchets devient un objectif central, il faut en construire les conditions de possibilités. C'est-à-dire que pour l'ensemble des biens mis sur le marché et consommés, cela suppose de construire une capacité à penser l'après. Donc, dans une espèce de boucle temporelle, de réfléchir le plus en amont, au cœur de la sphère industrielle.

De plus en plus, cette capacité à penser l'après est aussi attendue du consommateur. Mais ce type de prescriptions ne doit pas masquer le tissu de contraintes structurelles qui tendent à encadrer ses décisions d'achat ou qui rendent difficiles la maîtrise de leurs conséquences⁴⁶. Comment par exemple faire ses courses en grande surface sans récolter une profusion d'emballages ? Il suffit de déambuler dans un hypermarché, et l'expérience peut être vertigineuse, pour se demander comment une « consommation durable » peut être possible et pour prendre une mesure de l'ampleur de la tâche.

Du reste, si la recherche de « durabilité » produit une évolution perceptible, celle-ci paraît ambiguë. D'un côté, on peut considérer que la problématique de la « consommation durable » participe à une « déconstruction » de l'inévitabilité du déchet. Mais d'un autre côté, elle porte aussi en elle une

⁴⁶ Cf. Christer Sanne, « Willing consumers—Or locked in? Policies for a sustainable consumption », *Ecological Economics*, 42 (1–2), 2002.

forme de relégitimation de la consommation elle-même. Et une forme de critique de la « consommation durable » peut ainsi consister à se demander s'il ne s'agit pas là d'un nouveau bail accordé à la « société de consommation ». Derrière les propositions formulées pour gérer notamment les aspects écologiques, il est en effet possible de discerner dans cette approche des hypothèses implicites qui tendent à considérer la consommation comme une dynamique profondément ancrée dans la société et insurpassable. Dans un contexte où la récession économique est presque devenue l'ultime hantise, dire à la population de consommer moins peut d'autant plus difficilement venir à l'ordre du jour.

Un enjeu important dans les années à venir sera en tout cas de savoir comment connaître et évaluer les résultats de toutes ces démarches et de tous ces efforts. Pour cela, il faut en effet des instruments de mesure et de surveillance, pour que non seulement les décideurs, mais aussi les différents publics, puissent apprécier l'avancée vers les objectifs fixés et la portée des efforts demandés. Dans le domaine des déchets et pour ce qui touche à la chaîne dont ils sont la conséquence, les dispositifs paraissent encore balbutiants. Les administrations publiques et les acteurs avec lesquels elles travaillent commencent à peine à avoir des instruments et des indicateurs qui puissent leur permettre d'avoir des informations statistiques sur les quantités, les provenances et la nature des déchets produits, sur les résultats des filières de prise en charge, etc. C'est le signe que les déchets prennent une nouvelle épaisseur existentielle, qui ne pourra qu'être renforcée par l'objectif de « consommation durable ».